

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>21709</b>	De <b>M. Jean-René Marsac</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Ille-et-Vilaine )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Redressement productif		<b>Ministère attributaire</b> > Économie, industrie et numérique
<b>Rubrique</b> >commerce extérieur	<b>Tête d'analyse</b> >commerce extracommunautaire	<b>Analyse</b> > granit. importations. concurrence.
Question publiée au JO le : <b>26/03/2013</b> Date de changement d'attribution : <b>27/08/2014</b> Date de renouvellement : <b>04/02/2014</b> Date de renouvellement : <b>13/05/2014</b> Date de renouvellement : <b>23/12/2014</b> Question retirée le : <b>01/09/2015</b> (retrait à l'initiative de l'auteur)		

### Texte de la question

M. Jean-René Marsac interroge M. le ministre du redressement productif sur la préservation de la filière granitière française. Le secteur du granit subit en France de graves difficultés dues, notamment, à la concurrence du granit chinois commercialisé à un coût inférieur au prix de marché européen. C'est le cas également en Ille-et-Vilaine, où la filière emploie plusieurs centaines de salariés. Face à cette situation, il l'interroge sur la possibilité de créer une appellation destinée à protéger les savoir-faire des régions françaises afin de mettre en valeur le granit breton, celui du Tarn ou celui des Vosges.